

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 70-1187 modifiant l'article 31 de l'ordonnance n° 67-838 du 28 septembre 1967 portant réforme du crédit aux entreprises (J.O.RF. du 20 décembre 1970, page 11707) [promulguée par arrêté n° 27/SLAG du 15 janvier 1971].....

n° 70-1187

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 novembre 1971

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1971

Date du numéro
25 janvier 1971

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas.

Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, et l'article 5 dudit décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1° Est promulguée dans le Territoire Français des Afars et des Issas la loi n° 70-1187 du 18 décembre 1970 modifiant l'article 31 de l'ordonnance n° 67-838 du 28 septembre 1967 portant réforme du crédit aux entreprises (J.O.R.F. du 20 décembre 1970, page 11707) Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.